



## Odeurs de fumée de cigarette dans un appartement

-----  
Par Visiteur

Des odeurs de fumée passent de l'appartement voisin au mien, il semble qu'il y ait des "trous" suite à la dégradation du plâtre autour des tuyaux qui passent dans l'ensemble de l'immeuble;  
est ce que le propriétaire de l'appartement est tenu de faire des travaux type "calfeutrage" ou "mise en place de plaques de contreplaqué"  
faut il contacter le syndic  
merci

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame

est ce que le propriétaire de l'appartement est tenu de faire des travaux type "calfeutrage" ou "mise en place de plaques de contreplaqué"

Malheureusement non.

En effet, le propriétaire est tenu notamment à deux obligations: (art. 6 de la Loi du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs)

- effectuer les grosses réparations
- fournir un logement décent

C'est bien le cas et ces désagréments dus à l'usure du plâtre ne peuvent être imputés au propriétaire.

faut il contacter le syndic

vous pouvez mais je ne pense pas qu'il intervienne car l'usure est dans votre appartement.

cordialement